



Conseil municipal du lundi 19 février 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 19 février à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 13 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents : 14      Votants : 15**

**Présents :** M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoint ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, Mme ALLAIN Rachel, M. BERRIVIN Jacques, Mme CHAUVEL Francine, Mme GAGNEUX Michèle, Mme GUENO Alicia, M. LAVOLLOT Olivier, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND).

**Absents :** Mme DUEDAL Alice, M. GOURMELON Hervé, M. MICHAUD Ludovic, M. THOMAS Maxime.

**Secrétaire de séance :** Mme ALLAIN Rachel.

**Assistait :** M. PATERNOSTRÉ Nicolas, secrétaire général.

\*\*\*

Monsieur le Maire, invite le Conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par l'ensemble des conseillers municipaux présents le 14 décembre 2023.

## **I - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**Décision 23.023 du 19/12/23 :** Concession cimetière / 15 ans / M. et Mme CADREN

**Décision 23.024 du 21/12/23 :** Signature devis reprise de réseaux eaux pluviales Kerjean / SETAP

**Décision 24.001 du 02/01/24 :** Concession cimetière/ 30 ans/ M. NOWAK (renouvellement)

**Décision 24.002 du 02/01/24 :** Concession cimetière/ 50 ans/ M. BUSNEL (renouvellement)

**Décision 24.003 du 11/01/24 :** Concession cimetière/ 30 ans/ M. RAOUL (renouvellement)

**Décision 24.004 du 15/01/24 :** Concession cimetière/ 30 ans/ M. QUEMPEL (renouvellement)

**Décision 24.005 du 23/01/24 :** Concession cimetière/ 30 ans/ M. PERROT (renouvellement)

**Décision 24.006 du 23/01/24 :** Signature devis tables & chaises salle polyvalente / PRO-MOB.fr

**Décision 24.007 du 01/02/24 :** Concession colombarium/ 30 ans/ M. PHILIPPE (acquisition)

**Décision 24.008 du 07/02/24 :** Concession cimetière/ 30 ans/ Mme LE BRAS (renouvellement)

**Décision 24.009 du 13/02/24 :** Concession cimetière/ 50 ans/ M. et Mme RAFY (acquisition)

## **II - ACTUALITÉ COMMUNALE**

- 1) Monsieur le Maire indique que les travaux du Pont de Quinquis, en limite de Ploulec'h et Ploubezre débuteront le lundi 18 mars prochain pour une durée d'environ 4 mois. La circulation se totalement

interdite durant toute la durée des travaux. A noter qu'une subvention de 195 000 € a été obtenue auprès du CEREMA dans le cadre du « plan national ponts. »

- 2) Les travaux d'assainissement à Kerjean sont terminés. Les travaux de voirie définitive auront lieu au printemps.
- 3) La commune a mis en ligne son nouveau site internet le 6 février, toujours à l'adresse [www.ploulech.fr](http://www.ploulech.fr).

### III - ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

- 1) La rédaction du Plan local d'urbanisme intercommunal, rentre dans sa dernière ligne droite, pour un arrêt en conseil communautaire en mars 2025. Le travail sur le zonage pour chaque commune débutera en mars.

\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle qu'« un·e élu·e local·e exerce ses fonctions avec impartialité, probité et intégrité. Il rappelle qu'en tant que conseiller·ère municipal·e, tous·tes ont reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir en amont.

De ce fait et conformément à la réglementation, **il rappelle que si un·e des membres estime être en conflit d'intérêt sur certains points de l'ordre du jour, il/elle se déclare, avant l'examen de cette question en quittant la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni au vote ».**

\*\*\*

### IV - DÉLIBÉRATION 20240219a - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE : VALIDATION MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la consultation pour les travaux de réaménagement de l'école a fait l'objet d'une publication dans la presse locale (Ouest-France et Le Télégramme) le 24 novembre 2023 et sur e-megalis pour la partie dématérialisée, avec une remise des offres fixée au vendredi 19 janvier 2024 (12h).

La séance d'ouverture des plis s'est déroulée en Mairie de Ploulec'h le 19 janvier 2024 à 13h.

L'enveloppe estimative pour la partie travaux avait été fixée à 390 000,00 € HT (estimation détaillée au stade Avant-Projet Définitif validée le 3 avril 2023).

L'offre économiquement la plus avantageuse devait être choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- le prix : 60 points
- la note méthodologique : 40 points

Après lecture du rapport d'analyse des offres, établi selon ces critères par la maîtrise d'œuvre de l'opération, il est proposé au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1 - DEMOLITIONS / VRD / GROS-ŒUVRE	EIFFAGE (Lannion)	116 000,00 €
LOT 2 - CHARPENTE / MEN EXT / MEN INT	BIDAULT( Saint Donnan)	40 104,56 €
LOT 3 - COUVERTURE / ÉTANCHEITÉ	DENIEL (Trégueux)	26 331,00 €
LOT 4 - CLOISONS SECHES	NH PLATRE(Saint-Quay-Perros)	15 271,60 €
LOT 5 - FAUX PLAFONDS / ISOLATION	SOQUET (Merdrignac)	7 294,05 €
LOT 6 - CARRELAGE / FAÏENCES	CRLB (quessoy)	20 080,06 €
LOT 7 - PEINTURES / SOLS SOUPLES	LE GUEN (Cavan)	34 119,43 €
LOT 8 - CVC / PLOMBERIE	EREO (Lamballe Armor)	49 000,00 €

LOT 9 - ÉLECTRICITÉ / CFO / CFA	CEGELEC (Lannion)	60 319,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>368 519,78 €</b>

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

DÉCIDE de retenir les offres des entreprises pour la rénovation de l'école

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire ainsi que tout avenant dans la limite de 5% du montant total du marché.

#### **V - DÉLIBÉRATION 20240219b - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Gérald CUZIAT, adjoint aux travaux, présente au conseil municipal une proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour des travaux à réaliser sur l'éclairage public, à savoir :

- Répose d'un câble torsadé EP entre FG150 et FG151 - route du Yaudet
- Rénovation du mat du foyer V0416 - allée du Patio.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

APPROUVE le projet de repose d'un câble torsadé EP entre FG150 et FG151 - route du Yaudet pour un montant estimatif de 946,08 € TTC et le projet de rénovation du mat du foyer V0416 - allée du Patio pour un montant estimatif de 1 334,88 € TTC.

PRÉCISE que la commune de Ploulec'h ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, soit un montant estimé à :

- 569,40 € pour la repose du câble route du Yaudet
- 803,40 € pour la rénovation du mat du foyer V0416

INDIQUE que les montants sont calculés sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22. Les montants définitifs des participations seront revus en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte, au prorata de chaque paiement à celle-ci.

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2024 au c/204182.

#### **VI - DÉLIBÉRATION 20240219c - - CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE D'UNE OPÉRATION DE VOIRIE**

Gérald CUZIAT, Adjoint aux travaux, présente au conseil municipal un projet de convention avec Lannion-Trégor Communauté dans le but de mutualiser la maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la route de Lannion, rue de la Mairie et rue des écoles. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 175 000 € HT. La commune de Ploulec'h paiera à Lannion-Trégor Communauté 11 000,00€ pour la mise à disposition du bureau d'études de LTC, et 2 643,50€ pour la préparation du permis d'aménager, ce qui constitue des montants estimatifs et maximum.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :  
À l'unanimité, par 15 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie/réseaux/aménagement urbain avec Lannion-Trégor Communauté.

## **VII - DÉLIBÉRATION 20240219d - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer deux subventions exceptionnelles à deux associations Ploulec'hoises :

- La clé des chants pour l'organisation de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire le 4 février 2024
- L'amicale de la boule dans le cadre de l'organisation des soirées téléthon 2023-2024

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :  
À l'unanimité, par 13 pour,

DÉCIDE d'accorder deux subventions exceptionnelles :

- 300€ à La clé des chants pour l'organisation de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire le 4 février 2024
- 300€ à L'amicale de la boule dans le cadre de l'organisation des soirées téléthon 2023-2024

## **VIII - DÉLIBÉRATION 20240219e - RETRAIT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°20231004f en date du 04 octobre 2023, le conseil municipal a attribué une subvention de 1 000€ à l'association ESP Ploulec'h (foot senior).

Il propose le retrait de cette subvention en raison de l'absence de présentation de pièces justifiant la situation actuelle du club.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :  
À l'unanimité, par 15 pour,

DÉCIDE de retirer la subvention accordée par délibération n°20231004f à l'ESP Ploulec'h (foot senior) en l'absence de présentation de pièces justifiant la situation actuelle du club.

## **IX - DÉLIBÉRATION 20240219f - CHAPELLE DU YAUDET : ACCEPTATION D'UN DON**

Monsieur le Maire indique que, suite aux différentes manifestations organisées fin 2023 et début 2024 au profit de la chapelle du Yaudet, faisant suite aux dégâts causés par la tempête Ciarán, l'association Bugale Kozh Yeodet a effectué un don de 2 500,00€ pour participer à la restauration du retable et de la toiture de la chapelle.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :  
À l'unanimité, par 15 pour,

ACCEPTÉ le don de 2 500,00€ de l'association Bugale Kozh Yeodet pour participer à la restauration du retable et de la toiture de la chapelle Notre-Dame du Yaudet.

## **X - DÉLIBÉRATION 20240219g - RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS À LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Philippe KOSZYK, directeur départemental de l'éducation nationale des Côtes d'Armor adressé un courrier fin 2023 afin de préparer la rentrée scolaire 2024.

Chaque année, les Maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. Ces demandes sont ensuite étudiées par les services départementaux avant d'être présentées en Conseil Départemental de l'éducation nationale (CDEN).

L'article D 521-12 et le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettent en outre aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

L'article D 521-12 précise que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

La dernière dérogation a été accordée à l'école de Ploulec'h pour la rentrée 2021, il convient de la renouveler pour la rentrée 2024.

Le conseil d'école a été consulté lors de sa séance du 13 février dernier et a donné un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction de cette dérogation.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

SOLLICITE la reconduction de la dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

## **XI - DÉLIBÉRATION 20240219h - MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALE (AJOUT)**

Suite à l'acte de rétrocession, en date du 11 janvier 2024, par la SEM Lannion-Trégor à la commune de la voirie du lotissement Parkomeur, il convient d'ajouter la VC 68 « Rue Parkomeur ».

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

APPROUVE le tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération, ajoutant la VC 68 « Rue Parkomeur ».

## **XII - DÉLIBÉRATION 20240219i - INSCRIPTION D'ITINÉRAIRES AU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE LA RANDONNÉE**

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par 144 circuits de petite randonnée et 5 de grande randonnée. Ceux-ci servent à la pratique pédestre mais aussi pour certains aux activités équestres et VTT à destination de la population locale et des visiteurs.

Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son schéma communautaire de la randonnée pédestre qui vise à sélectionner une centaine de circuits de randonnée parmi les sentiers existants sur son territoire.

Pour cela, plusieurs critères objectifs ont été retenus pour établir cette liste de sentiers: longueur du circuit, richesse du patrimoine naturel et bâti, proportion de bitume, caractère intercommunal du tracé.

Les sentiers retenus resteront d'intérêt communal et les modalités d'entretien et de balisage ne changeraient pas par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la commune. Ils bénéficieront, selon les besoins, de l'accompagnement technique et juridique de Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'amélioration et l'Office de Tourisme Communautaire se chargera de leur promotion. Les conventions de passage avec les propriétaires privés deviendront tripartites à leur signature ou à leur renouvellement (propriétaire(s), commune, intercommunalité).

Ce schéma communautaire de la randonnée sera également évolutif. Si de nouveaux projets de sentiers émergent, ils pourront potentiellement intégrer ce schéma s'ils répondent aux critères de sélection.

Des échanges ont eu lieu avec Lannion-Trégor Communauté afin d'identifier les circuits qui seront retenus sur la commune, à savoir :

- Le GR 34 (Grande randonnée)
- Balade sur le site du Yaudet
- Circuit de Min Ran (Petite Randonnée) - sentier intercommunal avec Ploubezre
- De Saint-Herbot à Loguivy-lès-Lannion (PR) - sentier intercommunal avec Lannion
- Les vallées du Yaudet (PR)

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

PROPOSE que les itinéraires suivants soient retenus dans le schéma communautaire de la randonnée :

- Le GR 34 (Grande randonnée) [annexe 1](#)
- Balade sur le site du Yaudet [annexe 2](#)
- Circuit de Min Ran (Petite Randonnée) - sentier intercommunal avec Ploubezre [annexe 3](#)
- De Saint-Herbot à Loguivy-lès-Lannion (PR) - sentier intercommunal avec Lannion [annexe 4](#)
- Les vallées du Yaudet (PR) [annexe 5](#)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **XIII - DÉLIBÉRATION 20240219j - AFFECTATION DE LA SALLE KROAS HENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que la salle Kroas Hent (ancienne salle des fêtes) n'est aujourd'hui que partiellement classée dans le domaine public (délibération n°20220223g en date du 23 février 2022) puisqu'une partie de cette salle (88m<sup>2</sup>) était louée aux céramistes, cette partie était donc restée dans le domaine privé communal.

Il propose aujourd'hui d'affecter l'intégralité de la salle Kroas Hent (sis parcelle B784) au domaine public communal.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

APPROUVE l'affectation de l'intégralité de la salle Kroas Hent (B784) au domaine public communal.

#### **XIV - DÉLIBÉRATION 20240219k - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - TRAIT DE CÔTE**

La Chambre Régionale des Comptes Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de Lannion-Trégor Communauté sur le seul thème de la gestion du trait de côte à compter de l'exercice 2018.

À l'issue de ce contrôle et des différentes étapes intermédiaires d'entretien et de réponses écrites formulées, la Chambre Régionale des Comptes a dressé son rapport d'observations définitives lors de sa séance du 20 septembre 2023.

Ce rapport a été adressé par la CRC au Président de Lannion-Trégor Communauté qui l'a présenté au conseil communautaire du 30 janvier 2024. Dès lors, la chambre adresse ce rapport aux maires de toutes les communes membres de la communauté pour présentation et débat devant les assemblées délibérantes.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 15 pour,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Bretagne relatif au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de Lannion-Trégor communauté sur le seul thème de la gestion du trait de côte à compter de l'exercice 2018.

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

#### **XV - DÉLIBÉRATION 20240219I - MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES DE L'HÔPITAL LANNION-TRESTEL**

Nous constatons une dégradation de l'accès aux soins, tant pour la médecine de ville (pénurie de médecins généralistes et spécialistes, délais de rendez-vous très longs...) que pour la médecine hospitalière. La fermeture programmée par l'ARS et le GHT d'Armor du service d'accueil des URGENCES de l'hôpital de Lannion la nuit durant 13 heures en continu à partir du 1<sup>er</sup> mars aggravera cette situation.

La population du Trégor mérite une offre de soins de qualité pour le territoire. Notre politique de santé publique se doit d'être au service de toutes et de tous. Elle doit se décliner avec le souci de la proximité. Cette fermeture appelée régulation est une réelle perte de chance par manque de moyens pour les Trégorrois.

L'hôpital a un impact fort sur l'économie locale, les emplois créés et la qualité de vie. Il est un facteur d'attractivité essentiel pour le Trégor.

L'hôpital de Lannion dessert environ 100 000 habitants, plus de 150 000 en période touristique.

Considérant que le service d'accueil des urgences de Lannion a accueilli en 2022 : 67 patients par jour en moyenne soit 25 457 passages sur un an.

Considérant que le service d'accueil des urgences possède 13 salles d'examens dont 4 salles de traumatologie, 5 salles de médecine, 1 salle pédiatrique et 3 salles d'urgence vitale dont une équipée pour une prise en charge spécifique des AVC.

Considérant que ce service possède une unité d'hospitalisation de courte durée de 6 chambres dont une chambre double.

Considérant que ce service d'accueil des urgences a été entièrement rénové il y a 12 mois et dimensionné en proportion des besoins de la population.

Considérant la carence en transport des malades et les mobilisations excessives des équipes du SDIS.

Considérant l'éloignement des 3 autres sites d'urgence soit Paimpol, Guingamp et Saint Briec.

Considérant que le centre hospitalier de Lannion-Trestel dispose de tous les services d'un hôpital de plein exercice

Considérant le risque de baisse d'activités dans les services de l'hôpital avec un danger sur la pérennité des spécialités.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité, par 13 pour,

DÉCIDE d'adopter cette motion.

DEMANDE EN URGENCE la tenue d'une table ronde réunissant élus, représentants des usagers et du personnel hospitalier en présence de la direction du GHT et de l'ARS.

DEMANDE à l'ARS et aux pouvoirs publics de mettre tout en œuvre pour maintenir le service des Urgences ouvert 24h/24h et 365 jours par an.

INDIQUE que cette motion sera adressée aux représentants de l'État, à l'Agence Régionale de Santé et aux députés et sénateurs costarmoricains.

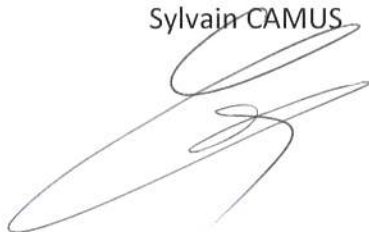
#### **XVII - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que la commission finances élargie se réunira le jeudi 14 mars à 18h et que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 27 mars à 18h également.

**La séance est levée à 19h26.**

**Le Maire**

Sylvain CAMUS



**Le secrétaire de séance**

Rachel ALLAIN

